

Bronchiolite : un anticorps monoclonal développé par Sanofi pourrait être autorisé en France dès le mois de septembre prochain

Compte Test - 2023-08-06 21:14:31 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Un article publié par le quotidien «Le Parisien», révèle que la Haute Autorité de santé (HAS) a donné son accord pour le remboursement de Beyfortus, un traitement indiqué dans la prévention de la bronchiolite des nourrissons. Ce nouveau traitement ne pourra, cependant, être mis sur le marché qu'après le feu vert du ministère de la Santé. Ce traitement à base de nirsevimab est le fruit d'un partenariat Sanofi-AstraZeneca. Il est administré aux enfants de moins d'un an pour les protéger contre le virus respiratoire syncytial (VRS), virus qui est responsable de la bronchiolite qui affecte un grand nombre d'enfants de moins de 2 ans. Contrairement aux vaccins qui permettent aux enfants de fabriquer leurs propres anticorps, cet anticorps monoclonal à longue durée de protection ne le permet pas. Par contre, il protège quasiment immédiatement le nourrisson et cette protection se maintient pendant au moins cinq ou six mois. Beyfortus est administré en une seule injection dans le muscle de la cuisse. Cette injection doit avoir lieu avant le début de la saison épidémique ou à la naissance pour les nourrissons nés pendant cette période. La dose préconisée est de 50 mg chez l'enfant de moins de 5 kg et de 100 mg quand son poids est supérieur ou égal à 5 kg. Ce traitement a été autorisé par la US-FDA au mois de juillet dernier et par l'Agence européenne du médicament depuis un an. La bronchiolite touche, chaque saison hivernale, environ 30% des nourrissons de moins de 2 ans, soit environ 480.000 cas par an en France. Et si l'on se fie aux données du Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUS), la majorité de ces bronchiolites est due au VRS. L'Agence américaine du médicament a également autorisé un vaccin développé par Pfizer pour prévenir les bronchiolites. Ce vaccin est administré aux femmes enceintes afin de protéger leur futur bébé par les anticorps transitant par le plasma. L'Agence européenne du médicament s'est également prononcée en faveur de la commercialisation de ce vaccin.